



**COMMUNE DE ROPPENTZWILLER**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 3 juillet 2023.

**Sous la présidence de :** M. EGGENSPIILLER Jean-Claude, maire

**Membres présents :** M. BRAND Serge, M. KLOCKER Philippe et Mme BINGLER Stéphanie, adjoints, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. REY Thierry, M. KNOLL Pascal, M. RICHART Patrice et Mme GESSER Maryline

**Membres absents excusés :** M. BILGER Michel donnant procuration à M. EGGENSPIILLER Jean-Claude, Mme ARTZNER Nadia donnant procuration à M. GUTTINGER Raymond et Mme BACH Sylvia

**Secrétaire de séance :** M. BRAND Serge

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 25 mai 2023
2. URBANISME :
  - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
  - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. PRESBYTERE : choix du maître d'œuvre
4. SIAS : Retrait de la commune du SIAS BDRW, réponse du comité directeur
5. CIMETIERE
6. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que monsieur Serge BRAND occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

Il demande ensuite aux membres du conseil municipal leur accord pour l'ajout d'un point « 6. ONF », avec décalage de la numérotation des points suivants. L'ensemble du conseil accepte la proposition.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI 2023**

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 25 mai dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



## 2. URBANISME

### 2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

### 2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Il n'a été réceptionné aucune DIA depuis la dernière réunion.

## 3. AFFAIRES FINANCIERES : Presbytère, choix du maître d'œuvre

Monsieur le maire donne la parole à monsieur à monsieur Philippe KLOCKER, président de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Philippe KLOCKER explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 juin 2023 afin d'étudier les propositions faites par trois cabinets d'architecture, à savoir Michaël COIFFIER de BURNAUPT-LE-BAS, Daniel MUNCK de FERRETTE et Stéphane HERRGOTT d'ILLZACH et propose de retenir la proposition la moins-disante qui est celle du cabinet Daniel Munck.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur Philippe KLOCKER et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** la proposition du cabinet Daniel MUNCK de FERRETTE quant à la maîtrise d'œuvre de la rénovation du presbytère

**CHARGE** monsieur le maire de faire connaître cette décision aux cabinets non retenus,

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer le marché correspondant

**CONSTATE** que les crédits prévus à l'article 2031 opération 36 Presbytère du budget 2023 sont suffisants.

## 4. SIAS : retrait de la commune du SIAS BDRW

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Serge BRAND et à madame Stéphanie BINGLER en charge du dossier.

Madame Stéphanie BINGLER fait part au conseil municipal du vote défavorable du SIAS à notre demande de sortie de ladite structure, conformément à la délibération de notre conseil municipal prise le 25 mai 2023 à 8 voix contre notre sortie, 3 voix pour notre sortie et une abstention lors de la dernière réunion du SIAS du 20 juin 2023.

Les trois délégués regrettent cette décision qui nous oblige malheureusement à rester dans le regroupement. Cette décision était par ailleurs attendue puisque monsieur Springinsfeld, maire de Durmenach, avait promis de tout faire pour nous empêcher de quitter cette entité.

Monsieur Serge BRAND explique que nous n'avons pour l'heure pas d'autre alternative que de continuer à travailler avec cette structure mais que la sortie du SIAS reste pour nous une priorité. Pour y parvenir, il faut modifier les statuts afin de proposer un meilleur fonctionnement du syndicat en y introduisant une clause permettant plus facilement et de manière légitime à une commune d'en sortir.

Le conseil municipal, ayant entendu les explications de monsieur Serge BRAND et de madame Stéphanie BINGLER, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents et représentés,



**APPROUVE** la continuité du processus de sortie du SIAS BDRW

**CHARGE** monsieur le maire de faire parvenir l'écrit de demande officielle de la commune de Roppentzwiller en vue de la modification des statuts du SIAS Bouxwiller-Durmenach-Roppentzwiller-Werentzhouse à madame la présidente du SIAS BDRW

**PRECISE** que dans l'attente de cette sortie la commune de Roppentzwiller continuera de travailler avec nos partenaires actuels.

## 5. CIMETIERE

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Serge BRAND en charge du dossier.

L'ossuaire étant installé et le nombres de places disponibles au cimetière se réduisant à tel point qu'il ne reste plus qu'un seul emplacement individuel, il faudrait commencer à enlever les tombes pour lesquelles il n'existe plus aucune convention entre la commune et les familles depuis plusieurs années. La parcelle prévue pour l'extension du cimetière va être préparée cet été mais il faudra patienter avant sa mise à disposition.

Monsieur Serge BRAND propose de charger un ou deux élu(e)s pour faire un état des lieux du cimetière afin de recenser les tombes qui pourraient être enlevées. Cette tâche s'adresserait prioritairement à quelqu'un étant engagé dans la commission cimetière, cette condition n'étant toutefois pas obligatoire, tout intéressé serait le bienvenu.

Monsieur David FELLMANN et madame Maryline GESSER se proposent de faire l'état des lieux.

La législation en matière de cimetière étant particulièrement complexe, monsieur Serge BRAND propose aux intéressés de suivre une formation sur la gestion des cimetières afin de faire les choses dans les règles.

La société FMP – Formation Conseil propose une formation intitulée « *savoir gérer son cimetière, lieu de recueillement soumis à de nombreuses règles* » et peut être organisée dans les locaux même de la mairie de Roppentzwiller à partir de 6 participants devant obligatoirement être des élus.

La commission cimetière à laquelle se joindront madame Stéphanie BINGLER, monsieur Raymond GUTTINGER et monsieur Jean-Claude EGGENSPILLER se portent volontaires pour la formation. Les membres de notre équipe municipale seront bien évidemment les bienvenus pour assister à cette instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de la tenue d'une formation « *savoir gérer son cimetière, lieu de recueillement soumis à de nombreuses règles* » proposée par la société FMP – Formation Conseil en présentiel dans les locaux de la mairie de Roppentzwiller

**CHARGE** monsieur Serge BRAND de l'organiser.

## 6. ONF

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Patrice RICHART en charge du dossier.



Monsieur Patrice RICHART fait part à l'assemblée des prévisions de coupe de bois proposés par l'ONF pour l'année 2023.

Elles se feront dans les parcelles 1, 4, 5 et 15.

Le bilan prévisionnel net après ventilation est estimé à 5'950,- € H.T. en faveur de la commune.

Entendu les explications de monsieur Patrice RICHART, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation ainsi que l'état prévisionnel des coupes 2023 sur les parcelles 1, 4, 5 et 15 ;

**DIT** que les crédits inscrits au budget primitif 2023 sont suffisants pour honorer les frais d'exploitation ;

**AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 7. DIVERS

Monsieur le maire demande aux membres de l'assemblée si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Monsieur Sébastien STOLTZ demande si la préparation de la fête des aînés a commencé car étant donné que la moitié de l'année est déjà passée, il convient de s'en occuper sans perdre de temps.

Madame Stéphanie BINGLER précise que selon le souhait de quelques personnes qu'elle a rencontrées, la tendance serait à une fête à la salle polyvalente.

La commission personnes âgées se réunira cet été pour faire avancer le projet.

Toutes les questions étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h20

Le maire  
Jean-Claude EGGENSPIILLER



*Ordre du jour :*

1. *Approbation du compte-rendu du 25 mai 2023*

2. **URBANISME :**

2.1. *Liste des autorisations d'urbanisme*

2.2. *Déclarations d'intention d'aliéner*

3. **PRESBYTERE :** *choix du maître d'œuvre*

4. **SIAS :** *Retrait de la commune du SIAS BDRW, réponse du comité directeur*

5. **CIMETIERE**

6. **ONF**

7. **DIVERS**

*Affiché le :*

*Retiré le :*